



Demande de Permis Unique

AIDE - Station d'épuration de Liège Sclessin

Réunion d'information préalable du public

10-12-2025



Demande de permis unique – Station d'épuration de Sclessin

Plan de l'exposé



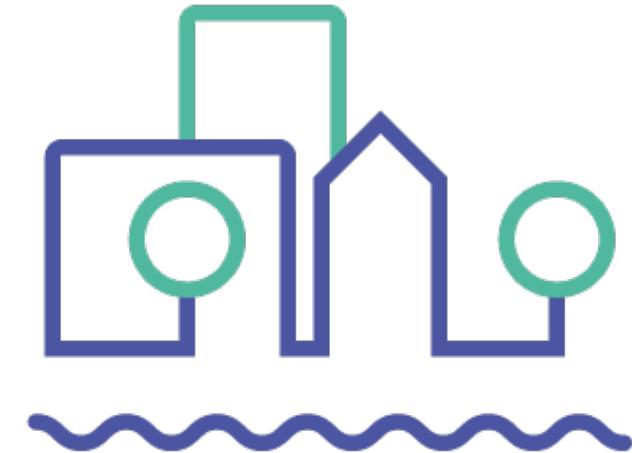
- Type de permis demandé
- Procédure et acteurs
- Etude d'incidences sur l'environnement (EIE)
- Réunion d'information préalable du public (RIPP)



Permis demandé

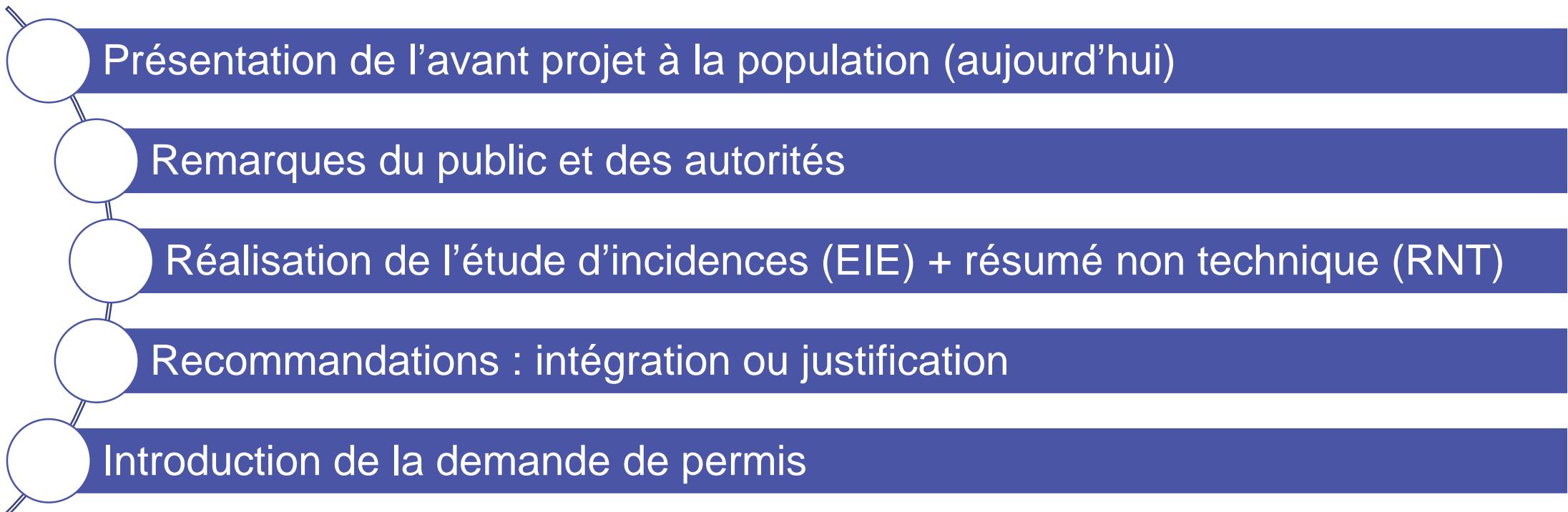
Permis d'Environnement

- Permis Unique = Permis d'Environnement + Permis d'Urbanisme
- Permis d'Environnement de classe 1
 - Chaque établissement est classé en fonction des installations et activités qu'il contient
 - Le classement est fonction de l'impact potentiel des installations / activités sur l'homme et sur l'environnement (classe 1, 2, ou 3)
 - Classe 1 → Obligation d'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE)



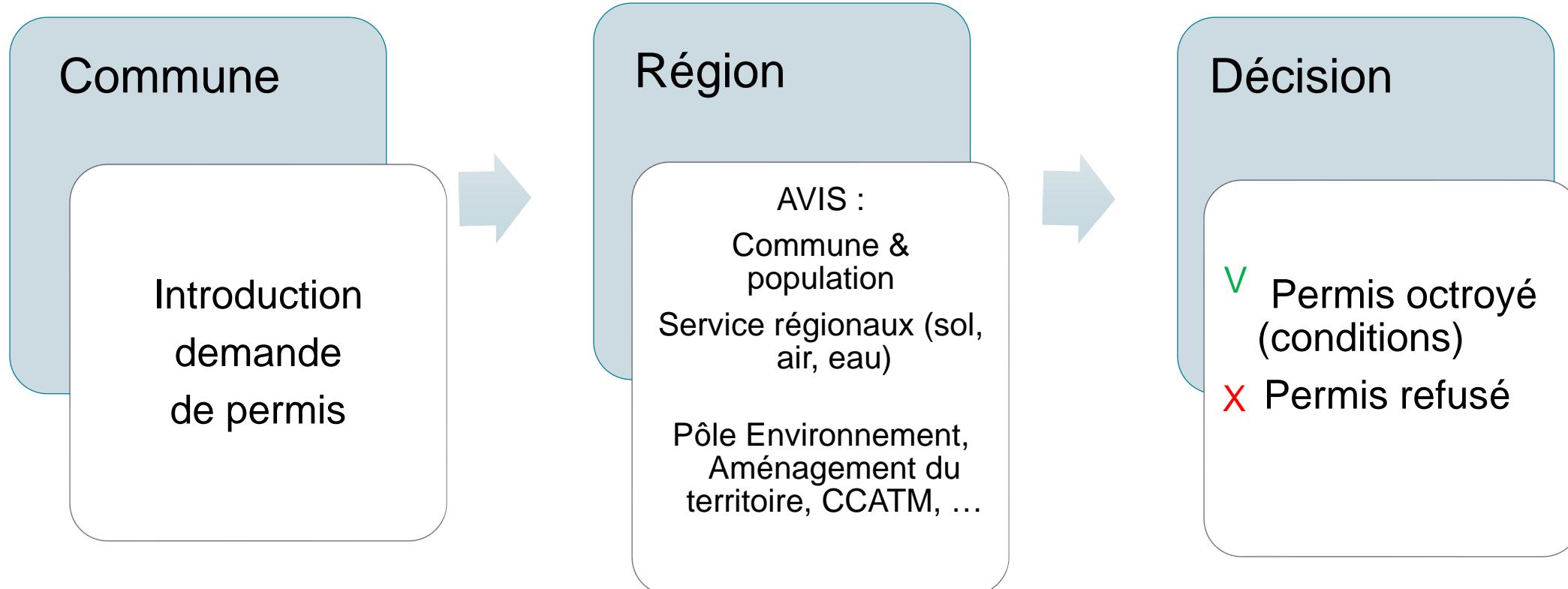
Procédure

Avant l'introduction

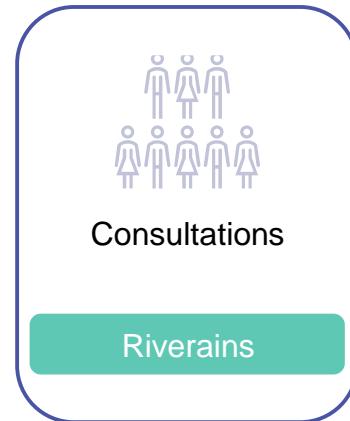


Procédure

Après l'introduction



Les acteurs



¹ Etude d'Incidences sur l'Environnement

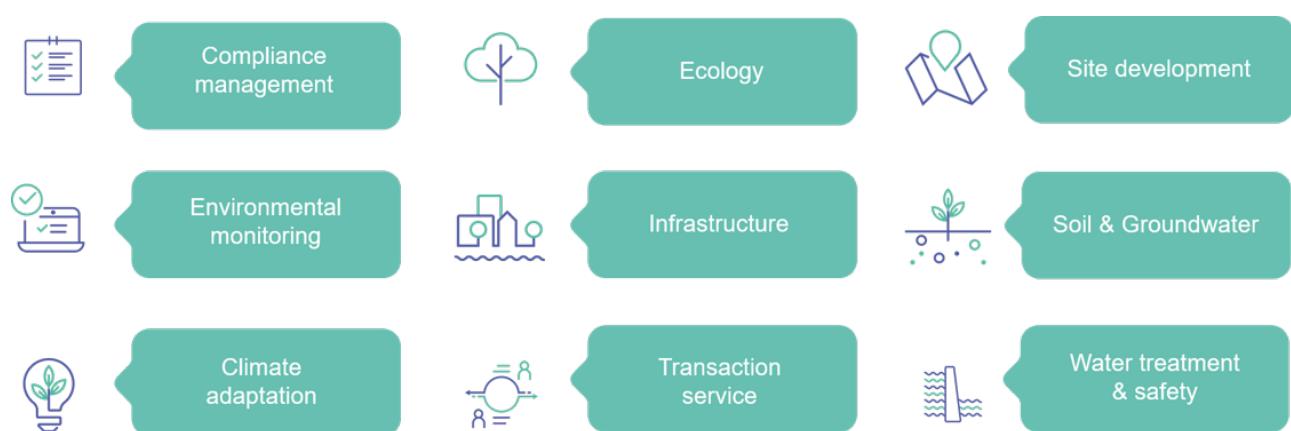
² Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

Auteur d'étude

TAUW

- Bureau d'étude et de consultance en environnement:

- Etudes et analyses de sol
- Mesures et analyses d'air
- Gestion et traitement des eaux
- Inventaires amiante
- Gestion environnementale (Permis et EIE)



- Parc Scientifique Créalys - Gembloux

- Le bureau d'étude TAUW est agréé par la Région Wallonne en tant qu'auteur d'études d'incidences pour la catégorie :
Gestion de l'eau

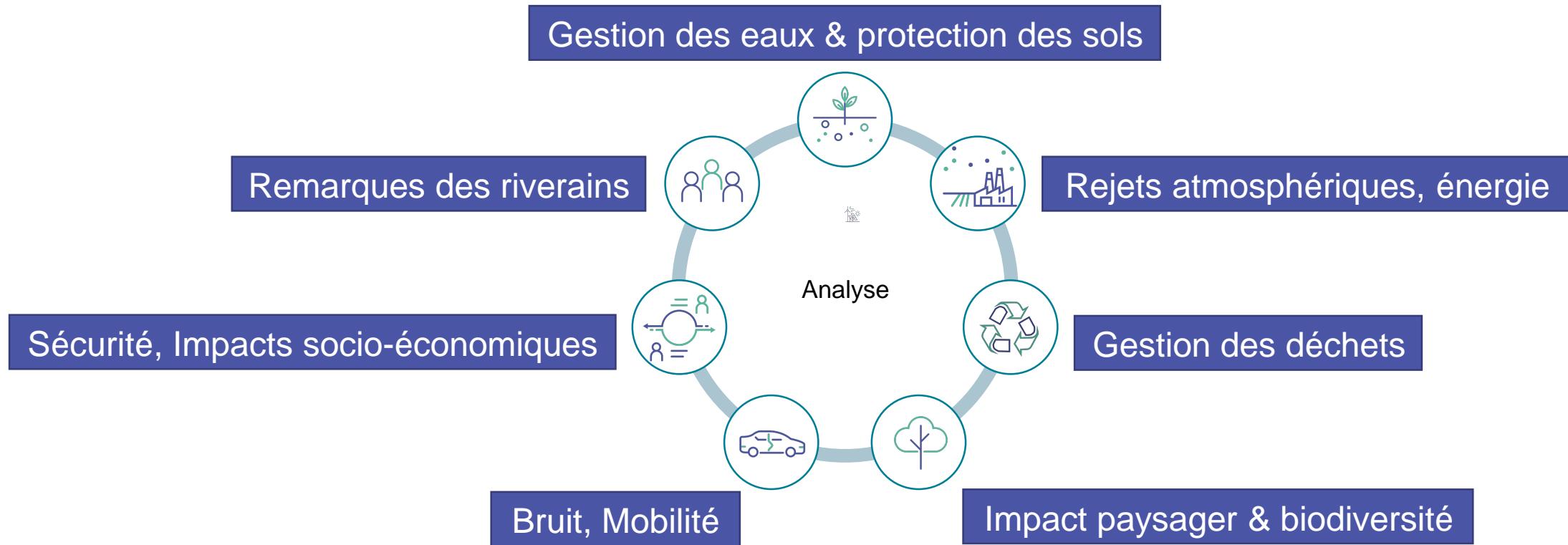
Étude d'incidences sur l'environnement

Objectifs

- Fournir aux différents acteurs (administrations régionales, administration communale, riverains,...) une analyse scientifique indépendante de l'impact du projet sur son environnement naturel et humain
- Proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets sur l'environnement

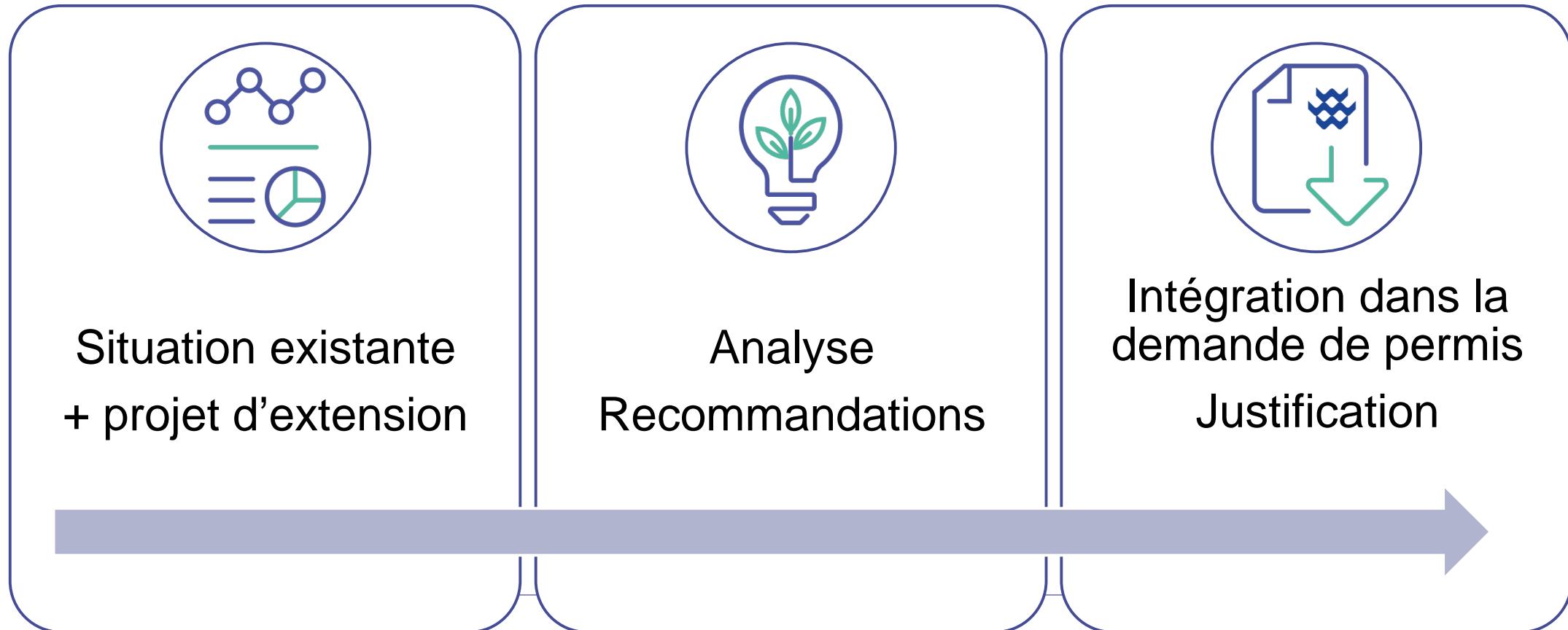


Étude d'incidences sur l'environnement



Étude d'incidences sur l'environnement

Déroulement du processus d'étude



Réunion d'Information Préalable du Public

Objectifs

- Permettre au demandeur de présenter son projet
- Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

La réunion est enregistrée. La vidéo sera disponible au plus tard le 12 décembre 2025 sur le site interne : <https://www.aide.be>



Réunion d'Information Préalable du Public

Comment participer, poser des questions, donner son avis?

Oralement



- Cette présentation
 - PV de la réunion par la commune
- ▼
- Résumé + annexé à l'étude d'incidences

Par écrit



- Délai de 15 jours
- ▼
- Résumé dans l'étude d'incidences

Où envoyer les courriers?

- Délai : **15 jours** à dater du 1^{er} jour de la diffusion de la vidéo de cette présentation (12/12/2025 > 27/12/2025)
- Doivent être indiqués : noms et adresse de l'expéditeur + références EIE – AIDE Station d'épuration de Sclessin – SPE PU/1/158
- Adresses d'envoi (**2 envois**) :

Commune

Collège communal de Liège
Permis d'environnement
Madame Carole SCHEEN
Potierue 5
4000 Liège

Demandeur

AIDE
Madame Bolette
Rue de la Digue 25
4420 Saint-Nicolas





 Elodie Schoenmaekers

 elodie.schoenmaekers@tauw.com

 www.tauw.com